Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIIe ANNÉE — No 7 22 février 1947

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : S. P. V. : *Cotisations 1947. — Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société coopérative de la Caisse secours et invalidité S. P. V. — Que se passe-t-il à l'E. N. ? — Rectification. — A propos de l'assemblée générale. — Trois petits tours et puis s'en vont.,. — Soirée de la S. P. V. lausannoise.* — **Genève - U. I. G. Messieurs :** *Assemblée générale du 29 janvier.* — **S. G. de T. M. et R. S. :** *Travaux pour Pâques. — 25e anniversaire (suite).* — **Neuchâtel :** *Un départ à Malvilliers. — Ceux qui s'en vont.* — **Jura Bernois :** *Errata. — Primum vivere.* — **Bibliographie.**

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Hélène Monastier : *Lettre ouverte à Alice Descœudres.* — **Madeleine Jaques :** *Les enfants qui parlent mal.* — **Maurice Sauty :** *Faut-il introduire l'enseignement simultané dans les écoles secondaires ?* — **André E. Leber :** *Suggestions pour ceux qui désirent utiliser le film à l'école. — En souvenir d'une jeune vie fauchée.* — **H. J. :** *Quelques exercices orthographiques de revision sur le verbe.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

S. P. V.

COTISATIONS 1947

Chers collègues,

Puisse le bulletin vert joint au présent *Educateur* vous rappeler que, grâce à ses bons offices, vous pouvez, sans peine, ni frais supplémentaires, acquitter votre cotisation annuelle.

Ce faisant, vous rendrez service à votre caissier qui vous en remercie d'avance.

Le caissier S. P. V. :
C. Meylan.

Procès-verbal

de l'assemblée générale de la Société coopérative de la Caisse secours et invalidité S.P.V.

26 janvier 1947

Bureau : même que pour la S.P.V.

Immédiatement après l'assemblée générale S.P.V., M. Petit, président, ouvre la séance de la Société coopérative Caisse de secours et invalidité.

L'ordre du jour, paru dans l'*Educateur,* est adopté.

1. *Procès-verbal :* la lecture n'en est pas demandée.

2. *Rapport du Conseil d'administration.* M. Ch. Meylan, caissier, présente ce rapport qui justifie la bonne marche de notre société coopérative et prouve la façon judicieuse dont sont utilisés nos fonds.

Le rapport, fort applaudi, est adopté à l'unanimité.

Le président remercie le C. A. pour sa bonne gestion et donne de nouveau la parole à M. Meylan qui présente le :

3. *Budget* ; la discussion n'est pas utilisée, il est adopté à l'unanimité.

4. *Rapport des vérificateurs des comptes.* Imprimé dans le *Bulletin*, ce rapport n'a pas suscité de discussion. Assemblée unanime à l'adopter.

5. *Propositions individuelles.* Néant.

6. *Elections statutaires.* Mlle Marthe Magnenat et M. Ch. Bonifay sont élus à l'unanimité membres du C.A.

Il est 17 h. 25 ; M. Petit, président de l'assemblée, tient à remercier l'assistance d'avoir suivi ces longs débats avec un intérêt si soutenu et souhaite à chacun un bon retour au foyer.

Lausanne, le 28 janvier 1947.

Le président : F. Petit. *Le secrétaire : E. Ansermoz.*

QUE SE PASSE-T-IL A L'E. N. ?

L'assemblée générale a adopté, à une majorité évidente, l'ordre du jour priant le comité « de se renseigner sur l'état d'esprit créé par certains professeurs à l'Ecole normale et le charge de faire les démarches nécessaires pour que cette situation, qui risque de porter un grave préjudice au recrutement et à la formation du corps enseignant primaire vaudois, soit améliorée sans délai ».

Le C.C. se propose, selon le vœu émis par l'assemblée, d'entreprendre sans plus tarder une enquête à ce sujet. Mais il faut des faits précis que seuls parents d'élèves, ou anciens élèves, peuvent fournir. Nous prions donc les intéressés de nous faire parvenir tous renseignements utiles — naturellement confidentiels — pour le 15 mars au plus tard, afin que nous puissions agir rapidement. *R. G.*

Rectification : No de téléphone du bulletinier : 021/2 73 38.

A PROPOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre assemblée annuelle fut particulièrement bien fréquentée ; les collègues, accourus de tous les coins du canton. se pressaient plus nombreux qu'à l'accoutumée dans la salle du Casino de Montbenon. Cette preuve d'intérêt pour notre société ne peut que réjouir le cœur de tout ami de la S.P.V.

Quelle belle séance, vivante à souhait : rarement, on vit discussions aussi animées et intéressantes.

Quelques rares collègues ont répandu le bruit que cela manquait un peu de tenue et de dignité ! Nous ne trouvons pas : aucune parole malveillante ou déloyale ne fut prononcée ; toutes les interventions ou interpellations furent empreintes de tact et de délicatesse.

Et puis, n'étions-nous pas entre collègues ; nous avons les mêmes difficultés, les mêmes peines, le mêmes joies aussi ; dans un climat aussi favorable, n'aurions-nous pas le droit de parler, de dire franchement notre opinion ? Ne faut-il pas discuter si l'on veut se comprendre ? Une société qui accepte tout et se tait renonce au bien le plus précieux : sa liberté d'action.

La S.P.V. manifeste sa vie, vive la S.P.V.... *R. G.*

TROIS PETITS TOURS, ET PUIS S'EN VONT...

Mais oui, bras dessus, bras dessous, sans bruit, pressés qu'ils sont de retrouver enfin leur petite vie tranquille, ils s'en vont... Trois petits tours, au cadran des années, c'est trop peu pour ceux qu'on aimerait voir rester aux responsabilités ! Mais que voulez-vous, pour eux, l'heure du départ a sonné ; c'est à leur tour de rentrer dans le rang : il paraît que ça se trouve écrit dans les statuts...

Donc, Mlle Landry et Marcel Badan quittent le comité qui ne les voit pas partir sans regrets. On ne nous en voudra pas de rendre ici un hommage trop court à ces deux membres sortant de charge.

Nous reconnaissons volontiers qu'une institutrice n'a pas toujours la tâche facile au comité de la Vaudoise ; non que nous autres, hommes, nous cherchions à lui rendre la vie amère : une présence féminine nous apporte trop de fraîcheur et de délicatesse, de fantaisie aussi, pour que nous ayons le désir de lui compliquer l'existence. Mais elle peut éprouver un sentiment pénible de solitude, qui risque de la replier sur elle-même. Mlle Landry, elle, ne souffrit pas trop, car elle sut ne point s'effrayer et se « libérer » ! Toujours, elle se sentit à l'aise parmi ses collègues masculins, qui eurent maintes fois l'occasion d'apprécier son jugement sûr et sain. Jamais, elle ne laissa passer une occasion de défendre les droits des institutrices, mariées ou célibataires.

Quant à Marcel Badan, il est inutile, croyons-nous, de rappeler avec quelle autorité il assuma la lourde charge de président. Pour tous les collègues du canton, il restera l'« homme » du statut, le tenace et persévérant défenseur de nos revendications de salaires. Esprit pondéré et équilibré, il sut toujours se faire écouter par l'Autorité, car ses démarches n'étaient entreprises qu'après mûres réflexions : rien n'était laissé au hasard. La question « argent » ne fut cependant pas sa seule préoccupation : il aurait aimé rendre plus belle et plus noble la tâche de ceux qui se vouent à l'école ; et s'il eut, le premier, l'idée de mettre en chantier le travail sur « le rôle de l'inspecteur », c'est qu'il désirait, en ouvrant les yeux de nos chefs sur le peu d'efficacité que présentent leurs méthodes actuelles de contrôle, poser devant eux le problème de la collaboration ; son rêve était de rallier, d'unir tous ceux qui ont le devoir de s'intéresser à l'enfant. Il entreprit ce travail en toute honnêteté, avec un esprit libre de tout ressentiment personnel, avec un souci constant d'élever le débat. On lui gardera rancune peut-être de s'être attaqué à ce problème ; mais on s'usera en vain à vouloir rabaisser son œuvre !

Un sage rentre dans le rang, un sage et un bon éducateur.

R. G.

SOIRÉE DE LA S.P.V. LAUSANNOISE

Rappelons que c'est ce soir, samedi 22 février, à 20 h. 30 que la section du district de Lausanne donne sa première soirée familière d'après-guerre, à Lausanne, Salle du Club alpin suisse, rue Charles Monnard.

Le programme, très attrayant et conçu selon une formule inédite, réserve plusieurs agréables surprises. On dansera, dans une ambiance familière, aux sons de l'Orchestre Bernard.

Tous les collègues romands seront les bienvenus. Quelques places seront encore en vente à l'entrée.

GENÈVE U.I.G. — MESSIEURS

Assemblée générale du 29 janvier
sous la présidence... du Colonel Chenevière (!)

Trente-deux participants... pour un ordre du jour rébarbatif ce n'est pas mal. La séance était presque entièrement consacrée à la suite de la discussion du rapport de la commission des notes (Neuenschwander). Le rapporteur a eu l'heureuse idée de limiter le débat en apportant des précisions qui manquaient au premier exposé. Le siège de la commission paraissait être fait, et il faut la féliciter de s'être ainsi restreinte, et de s'en être tenue aux points qui pouvaient rallier une assemblée. C'est l'essentiel quand on veut aller de l'avant. L'idéal en souffre... mais du moment qu'on a décidé de procéder par étapes, il n'y a plus grand mal à... commencer par des « réformettes ».

L'assemblée approuve les propositions suivantes :

1° Trois notes[1] par branche pour l'année (minimum, latitude serait laissée aux instituteurs qui le désirent d'en mettre davantage) ;

2° Suppression de la moyenne annuelle (qui ne rend pas compte du progrès accompli) ;

3° Suppression du classement par groupes ;

4° Les travaux importants (concourant à l'élaboration des notes) seront soumis à la signature, aux parents ;

5° La note de juin enfin, ne sera plus reportée sur l'année suivante.

En ce qui concerne la note de *conduite et application* nous proposons :

1° de dissocier en deux rubriques :

a) conduite ;

b) application ;

2° d'attribuer **une** note au minimum chaque mois dans les deux domaines (équivalant à l'actuelle et hybride « appréciation » mensuelle) ;

3° note de juin : v. s. 5° ;

4° distribution du bulletin le mercredi.

Discussion nourrie, surtout autour des trois notes. Elles rendront plus fidèlement compte des connaissances et des capacités scolaires parce qu'elles seront extraites d'un plus grand nombre de travaux... autrement dit l'arbitraire attaché aux chiffres entiers se trouverait en partie corrigé. D'autre part, la simple confrontation des notes permettra de différencier deux élèves qui auraient par exemple 4, 3, 2 et 2, 3, 4, et que la moyenne classerait dans le même panier.

La distinction entre conduite et application est précieuse. Elle épargnera bien des hésitations : Celui-là est bien tranquille, mais... ou : cet autre s'est appliqué, mais son comportement dans l'escalier...

D'autant plus qu'on en trouvera qui s'appliqueront à se bien conduire !

Au cours de ces trois dernières séances ont été reçus membres de l'Union nos collègues :

Valentin **Aeschliman,** Hugo de Senger.

Hermann **Faes,** maître d'atelier (Grütli).

---

[1] **Exprimées par un chiffre.**

Charles **Pellet**, Bougeries.
Ernest **Etienne**, Jussy.
Bienvenue à tous !

Voilà ! J'espère que mon vieil ami le ronchonneur, qui déplorait que je ne bulletinasse plus, aura pu satisfaire ici son désir de retrouver des impressions de séance, et que son sommeil ne sera plus... Trublé par leur absence ! Que voulez-vous, on ne saurait tout faire : fouiller dans les archives de *Jean de Collonges* et bulletiner à jet continu.

M.

S. G. DE T. M. ET R. S.

TRAVAUX POUR PAQUES

Etude pratique du *corbillon* et du *petit panier :* 12 réalisations différentes en papier ordinaire, mi-caron, papier crêpe et raphia.

Dates : le mercredi de 16 h. 30 à 16 h. 45, les 5 et 12 mars 1947.

Local : Ecole du Grutli, 3e étage, salle 30.

Conditions : membres Fr. 1.50 ; non-membres Fr. 3.50 (fournitures à part).

Inscriptions : jusqu'au vendredi 28 février inclus, au siège de la société, Ecole du Grutli, ou bien en téléphonant au 5 64 67 (les collègues déjà annoncés n'ont pas besoin de renouveler leur inscription).

Le comité.

25e ANNIVERSAIRE (suite)

Relevons quelques points qui, au cours de ces 25 années, préoccupèrent la Société genevoise.

Propagande d'abord, dans le corps enseignant, auprès des autorités, auprès des parents et des enfants.

Prise de position nette chaque fois que les principes qui nous sont chers étaient en jeu.

Organisation de cours multiples, du modelage aux travaux sur bois, en passant par le cartonnage, l'école active, les modèles réduits de planeurs, le dessin, la sculpture, la gravure sur lino, et nous en passons.

Préparation du corps enseignant pour lui permettre de donner un enseignement en contact avec la nature, avec la vie.

L'organisation des loisirs des jeunes n'a pas été négligée. La Société genevoise s'est tout de suite intéressée aux tentatives de Pro Juventute de créer à Genève des ateliers de loisirs. Si cette initiative connaît un résultat heureux, c'est en partie à la S.G.T.M. qu'on le doit, qui a collaboré avec Pro Juventute et fourni des maîtres d'atelier qualifiés.

Le Département de l'Instruction publique a utilisé la collaboration de la Société genevoise : pour l'organisation des cours facultatifs déjà cités, pour les cours d'activité manuelle aux stagiaires de l'enseignement. Notons que pendant nombre d'années, la S.G.T.M. fut aussi chargée du même enseignement aux étudiants de l'Institut Rousseau (Institut des Sciences de l'Education).

Décidée à intensifier la propagande, la S.G.T.M. lance l'idée d'un atelier itinérant de menuiserie qui serait prêté à des écoles rurales pour une période de deux ans, afin d'inciter les communes à créer des ateliers. La proposition est bien accueillie par le Département de l'Instruction publique ; à frais partagés, l'Etat et la S.G.T.M. organisent l'atelier qui depuis cinq ans parcourt la campagne genevoise, dirigé par des membres de la société. Bel exemple de collaboration : Etat, communes, corps enseignant, groupements de parents aussi œuvrent avec la S.G.T.M. pour la bonne cause des travaux manuels.

La section genevoise est une des plus petites sections de la S.S.T.M. ; elle est consciente tout de même d'avoir apporté sa pierre à l'édifice commun.

De son sein sont sortis bon nombre de professeurs appréciés aux cours fédéraux ; ses membres collaborent aux travaux du Comité central, aux ouvrages édités par la S.S.T.M., à son journal. La section a organisé le cours normal de 1937 ; elle s'apprête à préparer celui de 1948.

Surtout elle a, dans des conditions parfois difficiles, fait son possible pour rester le champion du travail manuel et de la réforme scolaire aux confins de la terre romande.

Elle estime avoir fait du bon travail. Et, pleins d'optimisme, forts de l'appui de la S.S.T.M. et de l'amitié de ses sections, la société genevoise et son Comité repartent de l'avant : la tâche n'est pas terminée...

J. Ch.

NEUCHATEL

UN DÉPART A MALVILLIERS

Le 30 janvier, à la Maison d'éducation de Malvilliers, dans une ambiance sans cérémonie, toute familiale, M. Wasserfallen, président de la Commission de surveillance, et M. Charles Bonny, inspecteur, prenaient congé de Mlle Louise-Lina Cretenet, institutrice de la Maison depuis le 15 octobre 1944.

M. Bonny retraça la courte carrière de cette jeune collègue, qui enleva avec distinction son brevet d'aptitude pédagogique. M. Wasserfallen remercia l'éducatrice qui s'efforça de mettre un peu de lumière dans les intelligences souvent opaques de ses élèves, apprenant elle-même la patience, qualité qu'apprécient beaucoup... les maris !

Car Mlle Cretenet quitte l'enseignement pour aller fonder un foyer en Algérie. Elle y emporte les vœux du Département, ceux de la Commission de surveillance, ceux des enfants de la Maison dont le directeur s'est fait l'interprète pour dire à sa collègue : merci et bon voyage, dans la vie, comme dans l'espace.

Ces souhaits bien chaleureux, notre S.P.N. les a exprimés à cette jeune collègue sans renfort de personne, puisque ce directeur est actuellement le président de la section du Val de Ruz.

M. C.

CEUX QUI S'EN VONT

Gustave Bubloz n'est plus. Terrassé par la maladie contre laquelle, depuis longtemps, il luttait, l'énergique combattant a déposé les armes. Son départ sera douloureusement ressenti dans cette ville du Locle à laquelle il consacra le meilleur de ses forces. Nous extrayons du journal local les lignes ci-dessous :

Né à La Chaux-de-Fonds en 1892, M. Gustave Bubloz y avait fait ses études d'instituteur ; il enseignait aux Planchettes lorsque la Commission scolaire de notre ville l'appela, en octobre 1916, pour occuper le poste de professeur de gymnastique laissé vacant par le décès de M. Ed. Zbinden. Durant dix-sept ans, il mit le meilleur de ses forces à cette discipline pénible, puis, en 1933, on le pria de reprendre une classe primaire, les autorités cantonales ayant décidé, par mesures d'économies, de supprimer les postes de maîtres spéciaux. Avec bonne volonté, il reprit une classe du degré moyen, tout en conservant quelques heures de gymnastique à l'Ecole secondaire.

Exigeant avec lui-même, il l'était aussi à l'égard de ses élèves ; il voulait des cahiers propres, une écriture soignée, toutes qualités qu'on néglige un peu avec les méthodes modernes. Mais quoi qu'on en dise, certains principes de la «vieille école» ont du bon, car ils habituent l'enfant au travail consciencieux.

Depuis plusieurs années, M. Bubloz sentait un mal sourd le miner ; avec une volonté remarquable, il restait à son poste ; puis son état l'obligea à prendre du repos à intervalles de plus en plus rapprochés. Au printemps dernier, il dut se résoudre à envisager une absence de quelques mois ; il songeait cependant à reprendre sa classe lorsque, subitement, sa maladie empira et eut raison de sa robuste constitution.

A sa famille en deuil, nous présentons l'expression de notre sincère sympathie.

Au bord de la tombe, *MM. Adolphe Ischer*, directeur, *Willy Jeanneret*, inspecteur, *Charles Baillod*, au nom des maîtres de culture physique et *Willy Guyot*, président de section, adressèrent au fidèle serviteur de l'école, au collègue aimable et dévoué, un ultime hommage de reconnaissance. Nous y joignons le nôtre ; le souvenir de Gustave Bubloz restera vivant au cœur de ses nombreux amis. S. Z.

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

En plus des 3 cours organisés par la société (voir Educateur No 6, 15 février 1947, p. 102), des cours destinés à la confection de matériel intuitif pourront avoir lieu si le nombre des inscriptions est suffisant :

Cours No 4 pour le degré inférieur, Mlle Lily Vuille, maîtresse à l'école normale de Neuchâtel ; lieu du cours : Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (3 jours en septembre-octobre).

Cours No 5, menuiserie - assemblages, M. Willy Galland, maître de travaux manuels ; lieu du cours : Neuchâtel (le soir en mai).

Cours No 6, encadrements, MM. Paul Perrelet et Willy Galland, maîtres de travaux manuels ; lieu du cours : La Chaux-de-Fonds, le mercredi soir, et Neuchâtel, un soir (septembre-octobre).

Durée des cours : 20 heures. Finance d'inscription : Fr. 4.— pour les membres, Fr. 7.— pour les non-membres.

Les cours 5 et 6 sont organisés sans l'appui du Département. Les frais seront donc à la charge des participants.

Inscriptions jusùu'au 1er mars auprès de M. Willy Galland, Côte 78, Neuchâtel, tél. 5 33 52.

JURA BERNOIS

ERRATA

On me prie aimablement de rectifier une erreur commise dans mon papier du 26. 10. 46. Commentant la nouvelle loi sur les traitements du corps enseignant, j'y notais : *La limite (d'âge) fixée par les statuts est, si je ne me trompe, la suivante : 62 ans pour les institutrices et 67 ans pour les instituteurs.* En écrivant ces lignes, je prenais un vœu pie, voir « Educateur » du 12. 2. 44, pour une réalité tangible. Je m'en excuse. Les lecteurs qui auront retenu le détail voudront bien repenser que nous ne sommes pas encore aussi favorisés.

PRIMUM VIVERE

Avec le coupon de janvier, les instituteurs bernois ont vu se matérialiser les effets de la nouvelle loi sur les traitements, ceux du décret concernant le versement des allocations en 1947, et ceux, enfin, du régime nouveau et provisoire, dit-on, — puisse-t-il faire mentir le proverbe — des prestations à verser à la caisse d'assurance. Le montant de ces dernières oscille mensuellement entre 60, 70 et des francs.

Si, d'aventure, un imprudent s'est risqué d'y ajouter, jadis, la prime d'une modeste assurance sur la vie et, par la suite, celles de l'une ou l'autre assurance dotale, la somme de toutes les déductions de ce genre approche de la centaine. Je n'ai rien dit encore du 2 % de la caisse de compensation, des assurances-maladie, des assurances-accidents, etc.

En y allant de ce petit pas, aujourd'hui que la vie ne cesse d'augmenter, en ce mois où les allocations pour enfants passent de 150 à 120 francs, en y allant de ce petit pas, dis-je, bien assuré, l'instituteur bernois finira bien par travailler pendant quarante ans de sa vie pour se garantir des inconvénients, réels ou imaginaires, de la dernière décade de son existence, aussi hypothétique, en somme, que tout le reste de l'histoire.

P.

BIBLIOGRAPHIE

Ecriture et psychologie des tempéraments, par Eug. Delachaux. Un volume in-8° avec de nombreux fac-similés d'écriture. Chez Delachaux & Niestlé S.A., Neuchâtel. Prix Fr. 6.75.

Vous ne croyez pas à la graphologie? Libre à vous. Toutefois, lisez ce livre. D'abord il vous intéressera : il est écrit d'une façon claire et vivante, sa lecture en est aisée. Il vous ébranlera peut-être aussi dans votre conviction. Vous y trouverez cités les caractères et les signes principaux et leur interprétation donnée par des graphologues et des psychologues ; une description suggestive du comportement des tempéraments dans les manifestations du caractère les accompagne. Dans une quatrième partie, l'auteur montre l'influence qu'exerce le passé dans la vie de l'homme et comment il prépare son avenir. Il est en outre question des maladies physiques, touchant de si près celles de l'esprit et de l'âme, représentées par l'écriture.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LETTRE OUVERTE A ALICE DESCŒUDRES

*S'associant de grand cœur à tous les amis que compte dans les rangs de notre S. P. R. la grande éducatrice Alice Descœudres dont on vient de fêter les 70 ans, l'*Educateur *présente ses vœux les meilleurs à cette vénérée collègue et lui souhaite de pouvoir militer longtemps encore en faveur des enfants déshérités qui connaissent tous la chère et toujours vivante « tante Alice ».*

*Avec l'autorisation de l'auteur, Mlle Hélène Monastier, nous reproduisons l'émouvante lettre ouverte parue dans l'*Essor *du 10 janvier dernier.*

Chère Alice,

Tu vas atteindre, me dit-on, tes 70 ans. J'ai peine à le croire. Depuis si longtemps que je te connais, tu restes la même, ou presque. Je t'ai toujours vue comme je te vois aujourd'hui : maigre, alerte, décidée et souriante. Tu arrives à Lausanne sans chapeau, ton sac de montagne sur le dos, ton cabas plein de petits bouquets et de papiers à distribuer. Tu n'as certes pas l'air d'une septuagénère !

T'est-il arrivé, au cours de ces soixante-dix années, de perdre une minute ? J'en doute. Je ne t'ai jamais vue oisive. Dans le train même, tu croques, de-ci de-là, un paysage, et tu profites des longues heures de comités pour achever l'aquarelle. Grâce à ton habitude — discutable, certes ! — d'allonger les jours au dépens des nuits, tu as vécu, en somme, bien plus d'heures dans la vie que la plupart d'entre nous. Et tu en as abattu du travail !

D'autres parleront de tes livres, de ton activité pacifiste et pédagogique. Mon propos, c'est de t'évoquer dans ton école de Malagnou, avec ta bande de petits arriérés. Ton amour, ta sollicitude, se montrent dans chacun de tes gestes, ta fermeté aussi ; tu les entraînes, tu leur communiques quelque chose de ton enthousiasme. Avec toi, ils chantent, ils font des rondes et même ils se passionnent pour Nansen ou pour Pestalozzi.

Ce que je trouve de plus remarquable, ce n'est pas ta sympathie profonde pour ces déshérités — toute femme de cœur la ressentirait — c'est le fait que tu sais toujours découvrir chez ces petits êtres quelque chose à admirer. Oui, au lieu de leur témoigner de la pitié (la pitié souvent écrase !) tu les relèves à leurs propres yeux. Combien de fois nous les as-tu donnés en exemple, nous faisant remarquer leur générosité naturelle, leur délicatesse de cœur. La fierté qu'ils t'inspirent, allant de pair avec tant de clairvoyance et de dévouement, est je pense le secret de ton influence sur eux. Dans l'atmosphère que tu crées autour d'eux, comment ne s'épanouiraient-ils pas ?

Te voici, maintenant chez toi, à Villette, dans ta vieille maison qui te ressemble un peu — vous avez vécu si longtemps ensemble ! — et qui est si hospitalière. Cadre de simplicité voulue, de travail austère

et accaparant qu'annoncent des outils : outils de jardinage, et outils d'écrivain : paperasses et livres encombrants. Mais l'âme des héros et héroïnes que tu aimes pénètre l'atmosphère. L'amour des belles choses se devine. Bientôt tu ouvres le piano et ton hôte écoute avec recueillement une sonate de Beethoven.

La porte est ouverte sur le jardin, ton domaine, Alice, et ta fierté. Au printemps, c'est un enchantement : pêchers en fleurs, scilles du pré, bruyère de la rocaille. C'est ici qu'avant de partir pour la ville, tu viens cueillir ces petits bouquets, fleurettes ou cerfeuil, que tu distribues au hasard des rencontres amicales.

Mais quand l'hiver vient, Alice, la vie à Villette doit être rude et solitaire. Ta sollicitude pour tes amis t'empêche de les inviter dans ta maison glacée. Toi, tu supportes le froid en communiant par le cœur avec ceux qui sont sans feu ni lieu et qui ne sont jamais loin de ta pensée, pas plus du reste que ne le sont les tiens, et tes amis, et tous les bons lutteurs des « causes » que tu soutiens avec tant de fidélité et de courage.

Quand on a le cœur si riche, que l'on communie avec le présent et avec le passé, est-on jamais vraiment solitaire ?

Tes amis, pourtant, quand ils songent que tu atteins la vieillesse, sont soucieux. Ils voudraient te dire : ménage-toi, travaille moins, accorde-toi plus de sommeil, une vie plus douce...

Recommandations vaines, je le crains. Ton bonheur, c'est d'aider, de te donner, et de le faire à ta guise, en pleine indépendance. Ce bonheur, puisses-tu l'avoir longtemps encore avec la santé et la paix du cœur.

C'est le vœu profond de ton amie reconnaissante.

Hélène Monastier.

LES ENFANTS QUI PARLENT MAL

Quelques directions générales à l'égard des éducateurs

Tout enfant qui parle mal, qui bredouille ou bégaie, qui s'exprime avec difficulté, ou respire mal, risque de voir son avenir social et professionnel gravement compromis.

La parole joue un rôle prépondérant dans la vie d'un individu et représente un capital inestimable. Celui qui ne possède pas la totalité de ses moyens d'expression vocale sera toujours en état d'infériorité vis-à-vis de ses semblables et devra sans aucun doute renoncer à bien des ambitions qui sembleraient pourtant fort légitimes. Car rien ne peut suppléer à l'autorité de la parole. Un bredouilleur, un bègue, un nasonneur aura beau user d'adresse, il ne s'imposera pas et sera bien vite désarmé dans le combat quotidien qu'il aura à livrer.

Pourquoi donc l'éducation vocale de l'enfant est-elle si volontiers négligée ? Comment ne pas déplorer que les parents, les éducateurs, n'accordent pas une importance plus grande à l'élocution des petits qui leur sont confiés. C'est souvent par ignorance, certes. Mais aussi parfois par négligence — par paresse — par sottise. Que de parents nous disent

« qu'ils trouvent charmant le léger bégaiement de leur petit garçon, que ça le rend touchant », ou que le zézaiement de leur petite fille est « adorable » ! Ils vont même plus loin : en parlant à l'enfant, ils en imitent les défauts avec un sourire amusé. Réalisent-ils la conséquence d'une telle attitude ? Réalisent-ils que l'enfant n'a aucun moyen d'auto-correction en dehors de celui que ses éducateurs veulent bien lui fournir ? Il forme son langage au contact des personnes avec lesquelles il vit : il en subit les influences, il en imite les défauts, les accents, les imperfections sans même le remarquer.

Si donc ces personnes responsables n'y prennent garde et n'interviennent à temps s'il y a lieu, l'enfant prendra vite place dans le cortège navrant des déficients de la parole.

Combien de parents viennent à nous lorsqu'il est bien tard déjà pour songer à une correction parfaite, en nous disant nous avons cru que cela passerait avec le temps... que le temps arrangerait les choses... Le temps n'arrange rien : bien au contraire il complique étrangement le travail ; chaque année qui passe accentue le défaut, fortifie l'organe dans sa mauvaise position et prolonge la durée du traitement.

Bien ! Admettons que l'enfant parle mal, bredouille, commence à bégayer ! A quel âge faut-il le conduire auprès du spécialiste orthophoniste ?

Aussitôt que possible. Plus la rééducation est précoce, plus elle est efficace. Un enfant de 4 ans est parfaitement rééducable d'un défaut léger d'articulation dans une période de quelques semaines. Pour un enfant de dix ans qui aura le même défaut, il faudra compter des mois d'exercices appropriés. Avec un enfant de 3 ans on peut déjà faire les exercices de souffle, de position de phonèmes, etc., sous forme de jeux, et préparer ainsi une correction très rapide dès que l'enfant saisira mieux ce que l'on exige de lui. Tout est si neuf, si maléable en lui, que le travail rééducatif sera de brève durée.

La première chose à rechercher est la cause de la déficience. Le médecin ou le spécialiste y parviendront aisément et sauront vite si cette cause est due à un trouble organique ou fonctionnel. Parfois le défaut provient d'une simple insuffisance respiratoire, et des exercices méthodiques de souffle rétabliront l'équilibre fonctionnel. Parfois une mal position dentaire devra être traitée et suivie par le médecin-dentiste.

Un traitement chirurgical s'imposera pour les fissures palatines (gueules de loup, becs de lièvres, etc.), pour les obstructions nasales, les végétations, les glossoptoses congénitales. La glossoptose acquise peut aussi causer des ravages dans l'articulation, mais moins grands cependant que ne le sont ceux amenés par les fissures palatines, dont le traitement rééducateur est l'un des plus longs et des plus ingrats.

Quoi qu'il en soit, chaque déficient du langage nécessite un traitement rééducateur approprié à son cas, et doit en général être traité individuellement. C'est pourquoi le temps manque souvent au spécialiste, et aucun programme scolaire ne prévoit cette éducation vocale de l'enfant. C'est là, à notre avis, une lacune regrettable.

Il faut noter ici qu'une campagne de propagande a été entreprise en

Suisse pour intéresser et toucher le grand public. Il faudrait surtout pouvoir attirer l'attention des parents et des éducateurs sur leur responsabilité à l'égard des petits qui leur sont confiés. Médecins de famille, médecins des écoles, infirmières scolaires, corps enseignant, il n'est pas trop de toutes les bonnes volontés réunies pour diffuser les idées et les connaissances nécessaires à la cause importante du langage.

En Suisse allemande, il existe plusieurs centres de rééducation où les déficients de la parole sont acceptés comme élèves internes aussi longtemps que l'exige la correction de leurs défauts de langage. En Suisse romande il n'y a pas de « centres » d'internat mais des cours spéciaux ont été organisés dans chaque canton, des classes spéciales ont été créées.

On peut s'informer auprès des Offices médico-pédagogiques qui donneront tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Nous examinerons dans quelques articles ultérieurs les caractéristiques des troubles de l'émission et le genre de traitement qu'ils nécessitent, après avoir étudié rapidement les étapes de la phonation chez l'enfant normalement développé au point de vue du langage.

Madeleine Jaques.

FAUT-IL INTRODUIRE L'ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES ?

Conscients de leurs responsabilités, les éducateurs ont pu, pendant de longues années, travailler en pleine indépendance. Et voici qu'il est question, aujourd'hui, de « centralisation pédagogique » puis de contrôle. Signe des temps ! La centralisation — dont l'enseignement simultané est une des formes — commande le contrôle. L'une n'existe pas sans l'autre. L'éducateur indépendant que nous avons connu, véritable personnalité, cédera-t-il alors sa place, sans se défendre, au « donneur de leçons » moderne, employé sans initiative et sans originalité, exécuteur aveugle des programmes imposés et chronométrés ? Les propos de certaines personnes nous le font craindre.

En toute franchise, nous ne saurions concevoir l'exercice de notre profession sans une marge appréciable de liberté ; de même, nous ne pourrions comprendre que l'on privât l'éducateur d'une part importante de ses responsabilités. Car sans l'épanouissement de sa personnalité, le maître ne donnera jamais la pleine mesure de son talent. A notre humble avis, le succès d'un enseignement dépend moins des méthodes de travail appliquées ou des mesures de contrôle envisagées que de la valeur humaine du maître.

Le programme prévoit les sujets à étudier pendant l'année. Faut-il aller plus loin et procéder, en cours d'exercice, à d'autres contrôles (semestriels, trimestriels, mensuels, hebdomadaires ou journaliers) de façon à mieux répartir — dans le cadre des périodes envisagées — toutes les matières à enseigner ? Convient-il d'introduire, dans les classes parallèles, l'enseignement simultané ? En d'autres termes, tous les maîtres qui enseignent une même discipline dans un même degré, devront-ils traiter les mêmes sujets dans le même temps, au cours d'une même

période ? Est-il opportun de prévoir des épreuves communes pour faciliter, en fin d'analyse, l'alignement des enseignements. Non ! Parce qu'il résulterait, de tout cela, une standardisation et une mécanisation regrettables de l'enseignement. Le maître ne pourrait plus, dans les classes parallèles, pour éviter l'inconvénient de la répétition, intervertir les sujets. Il lui serait également impossible d'approfondir, à son gré, les problèmes essentiels.

Tout professeur a son rythme propre. Lui faire changer de rythme, ce serait, à coup sûr, corriger sa méthode, c'est-à-dire toucher à ce qu'il y a de plus personnel chez l'éducateur. Peut-on, objectivement, assimiler notre travail à celui de l'ouvrier d'usine qui doit produire, sous la surveillance du contremaître, un nombre déterminé de pièces dans un temps convenu ? Nous ne le pensons pas. Une standardisation de l'enseignement, par le fait qu'elle nous ravirait une part considérable de notre initiative, ne pourrait pas manquer d'entamer notre enthousiasme, force de persuasion et d'intelligence mise au service de nos écoliers. Et le véritable éducateur n'est-il pas, par nature, un enthousiaste ?

Au surplus, il faut tenir compte du degré de réceptivité des classes. Quantité de facteurs — psychologiques surtout — entrent en jeu. Ici, nous pénétrons dans l'empirisme, dans un domaine qui, plus que d'autres, échappe à tout schématisme. L'expérience seule, celle du professionnel, montre à quel point des classes différentes réclament des traitements différents.

Une certaine pédagogie tente d'introduire dans les écoles secondaires, un enseignement à la chaîne. A nous de réagir sans tarder ! Car nous en sommes là : ou l'enseignement conservera — dans les limites tracées par les directions et les programmes — sa richesse et son caractère personnel, ou il deviendra, à la manière du disque, l'énoncé mécanique de connaissances élaguées ou délayées selon la loi de l'horloge.

Quels éducateurs, parmi ceux qui croient à l'esprit et à la personne, hésitent encore ?... *Maurice Sauty.*

SUGGESTIONS POUR CEUX QUI DÉSIRENT UTILISER LE FILM A L'ÉCOLE

Il s'agit d'abord d'avoir au moins un projecteur à disposition par bâtiment d'école. L'appareil doit remplir les conditions suivantes : bas prix, maniement simple, marche assez silencieuse pour permettre quelques commentaires bien dosés, luminosité suffisante. Les formats 9½ mm. et 8 mm. ne conviennent pas pour des auditoires de plus de 8 à 10 personnes. Le format des films scolaires est de 16 mm. dans tous les pays. La Centrale s'est aussi donné pour tâche de sélectionner les projecteurs existants et de mettre à la disposition des écoles les meilleurs appareils à des prix abordables et payables par annuités.

Il faut ensuite disposer des films et cela tout à fait librement. Les graphiques montrent un accroissement sans précédent de l'équipement matériel des écoles et parallèlement des projecteurs et des films. La

demande en films dépasse souvent les possibilités actuelles. C'est dire qu'il conviendra d'élargir, de compléter ce qui existe, mais rien ne se fera sans l'apport financier d'un nombre croissant d'adhérents. On demande parfois si, dans l'avenir, on utilisera le film sonore à l'école. C'est fort peu probable, d'abord à cause du coût très élevé des projecteurs comme des films sonores, puis à cause de la diversité de nos langues nationales et enfin surtout du désir qu'ont les maîtres de commenter eux-mêmes les films, selon leur méthode et le niveau intellectuel de leurs élèves.

Quant à la salle obscurcie ? Dans la construction des écoles nouvelles, des dispositions sont généralement prises en vue d'assurer une projection correcte et rapidement organisée des films d'enseignement. Dans les bâtiments plus anciens, il est toujours possible d'aménager, soit une grande salle, ou ce qui est plus recommandable, *la salle habituelle, afin d'éviter les déplacements et les accumulations exagérées de spectateurs.* En outre, le maître doit pouvoir mettre fréquemment l'appareil en marche sans qu'il faille une heure de préparatifs. *L'écran* sera constitué soit par la paroi même si elle est blanche, soit par un écran-store. Le verso d'une ancienne carte de géographie peint au blanc-fixe convient à merveille et la dépense n'excède pas Fr. 1.—.

Quel sera l'auditoire ? Essentiellement celui pour qui le film a été conçu. Tel film correspond à tel âge scolaire. Numériquement, l'auditoire ne devrait pas réunir plus de 50 enfants, c'est-à-dire une ou deux classes parallèles au maximum, si l'on veut obtenir les meilleurs résultats.

Conclusion. Avec l'ensemble de ses adhérents et amis dont le nombre augmente sans cesse, la Centrale du film scolaire travaille avec ce seul objectif : développer le film au service de l'école sans esprit lucratif selon ses statuts et ce développement dépend de la conjugaison de quatre groupes de forces : l'Etat d'abord, représenté par les Départements cantonaux de l'Instruction publique, les autorités scolaires communales, les producteurs responsables des films culturels et enfin et surtout de l'ensemble des éducateurs. Il appartient en effet au corps enseignant suisse d'exprimer ses désirs, de poser avec certitude et clarté les problèmes de la production, de la diffusion et de l'utilisation des films scolaires.

Les buts que se proposent les membres de la Centrale du film scolaire ne seront vraiment atteints que lorsque avec l'aide de tous ceux qui comprennent quel auxiliaire précieux ils ont à disposition, le film éducatif pourra agir même dans les plus petits hameaux, comme facteur d'éducation, de construction et de progrès. *André E. Leber*

EN SOUVENIR D'UNE JEUNE VIE FAUCHÉE...

C'est une amie de l'auteur du livre que nous aimons tant : « Mes 126 gosses », qui fut arrêtée comme résistante, envoyée d'un camp à l'autre et qui succomba à la sous-alimentation et aux mauvais traitements à Belsen-Bergen, juste après l'armistice... Tous les amateurs de belle poésie voudront lire ces vers exquis.

PETITES MAINS

Petites mains d'enfants,
promenées sur le clavier
noir et blanc,
coquillages de chair tendre,
pelotons de coton rose,
papillons,
muscles
à peine formés,
qui font, sur la peau,
des trous rieurs,
petites mains d'enfants
qui grandirez,
deviendrez des mains d'hommes,
plus tard — qui sait ! —
mains des possessions faciles,
mains de crime inconscient,
mains de destruction,
vous qui serrerez peut-être
un peu plus fort
le grand garrot humain,
petites mains informes
qui me sont confiées,
mains préservées,
parfumées et soyeuses,
boudant
toutes les gammes ennuyeuses
que je vous apprends,
je voudrais accrocher
un morceau de mon cœur
à vos ongles roses,
de mon cœur plein
du grand amour humain,
pour que demain, demain,
vous soyez de celles
qui desserrent
un peu
ce grand garrot
qui nous étreint.

13 juin 1939

Poèmes par Arlette Humbert-Laroche. Préface de Vildrac. Edit. Réalité, Paris, 4, Rue Cochin.

QUELQUES EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES DE REVISION SUR LE VERBE

(Enfants de 10-12 ans)

Apercevoir. 1. J'aperçois. 2. Nous apercevons. 3. Paul et Jacques aperçoivent le bateau. 4. L'aigle les aperçoit. 5. Je ne m'en aperçois pas. 6. On n'en aperçoit pas. 7. Je ne peux pas les apercevoir. 8. Ma grand-mère s'en aperçoit. 9. Le conducteur ne s'en aperçut pas à temps.

Recevoir. 1. Mon oncle reçoit des visites. 2. Je reçois des nouvelles tous les jours. 3. Ils reçoivent la réponse. 4. Nous recevons son paquet à l'instant. 5. Je pense les recevoir. 6. Je les reçois poliment. 7. Reçois mes meilleures salutations. 8. Recevez mes meilleurs vœux. 9. Je ne les recevrai pas. 10. On n'en a pas reçu.

Vendre. 1. Je vends des fleurs. 2. Ce marchand vend des lilas. 3. Je n'en vends pas. 4. En vend-il ? 5. Il me les vend. 6. N'en vends-tu pas ? 7. On n'en vend pas aujourd'hui. 8. Il semblait les vendre. 9. Je ne veux pas les lui vendre. 10. Mon grand-père vendit ses meubles.

Sourire. 1. Je souris. 2. Tu as souri. 3. Tu lui as souri. 4. Maman me sourit. 5. Maman m'a souri. 6. Les enfants ont souri. 7. Nous ne leur avons pas souri. 8. Souris et tu seras heureux ! 9. Nous lui sourirons. 10. Paul et Pierre leur souriront.

Cueillir. 1. J'ai cueilli. 2. Tu as cueilli. 3. Maman cueillit une rose et partit. 4. Tu leur as cueilli cette fleur. 5. Hier tu cueillis cette fleur. 6. Elle m'a cueilli cela. 7. Nous la lui cueillerons. 8. Elle ne t'a rien cueilli. 9. As-tu cueilli cette marguerite ?

Ecrire. 1. Il écrit à sa sœur. 2. Nous leur avons écrit. 3. Tu lui écriras demain. 4. Ont-ils écrit ce billet ? 5. Vous écriviez un exercice quand il entra. 6. Maman t'a-t-elle écrit ? 7. A qui as-tu écrit ? 8. Je vous écris ces lignes. 9. Nous leur écrirons l'un de ces prochains jours. 10. Ecris-nous dès que tu seras arrivé !

Partager. 1. Toi, tu partages le miel et moi, je partage le beurre. 2. Nous partagerons nos provisions. 3. Le maître réunit les élèves et les partage en trois groupes. 4. Partagez-vous ces pommes. 5. Je ne veux pas les partager. 6. Les vainqueurs se partagèrent le butin. 7. Les Alliés partageront-ils l'Allemagne ? 8. Nous avons partagé nos noisettes. 9. Partageras-tu les cartes ? 10. Partage ce gâteau en quatre parts !

S'en aller. 1. Je m'en vais. 2. S'en va-t-il ? 3. Tu t'en vas ? 4. Je m'en allais tous les jours au bord du lac. 5. Il s'en alla tout de suite 6. Mon frère et ma sœur s'en allèrent tête basse. 7. Le chasseur s'en est allé de bonne heure. 8. Tout à coup, il fit mine de s'en aller. 9. Je m'en irai dès que le spectacle sera fini. 10. Je m'en irais si le temps n'était pas si mauvais.

H. J.

Collège scientifique cantonal

24, MERCERIE, LAUSANNE, TÉLÉPHONE 2.43.23

Examens d'admission

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires,** qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole Polytechnique, Université, Polytechnicum). Une **section technique et moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1947-1948:

Lundi 14 avril 1947, à 14 heures.

Examens d'admission en Vme classe et dans les quatre classes supérieures: les **21 et 22 mars 1947, à 8 heures.**

Age minimum pour l'admission en Vme : 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 1er février au 15 mars, à 18 h.

(Dispense d'écolage et bourses d'études aux élèves méritants et de condition modeste.)

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

ECOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES

La Solitude - Lausanne - Rue César Roux 2

Section « Apprenties couturières pour dames »: Durée des cours: 3 ans. Certificat fédéral.

Section « Travaux féminins »:

I. **Cours pour jeunes filles.**

II. **Cours rapides pour adultes et jeunes filles.**

Durée des cours: 3 mois. Confection pour dames, enfants, garçonnets. Lingerie. Raccommodages et transformations. Broderie. Tricot.

Début de tous les cours: avril 1947.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 1er mars 1947 à la Direction des écoles, Beau-Séjour 8, 4me étage (bureau 421), Lausanne. 456

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

Collège classique cantonal

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il délivre le CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES, à seize ans, ce qui permet d'entreprendre ensuite, pour les élèves qui ne tiennent pas à poursuivre au delà leur culture générale, n'importe quel apprentissage ou quelle formation professionnelle. Pour ceux qui veulent continuer des études, le Collège prépare au Gymnase classique cantonal, qui prépare lui-même à l'Université. Le C. C. C. conduit à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le cours des études est de six ans. L'année scolaire commence en septembre. La première année d'études (classe de VIe) est précédée d'un COURS DE RACCORDEMENT, d'avril à juillet. Ce cours est ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées, qu'il prépare en particulier à l'étude du latin. Il leur est vivement recommandé de le suivre à dix ans plutôt qu'à onze ans (les élèves de douze ans n'y sont plus admis). Le programme demandé à l'examen d'admission est celui de la première année du degré moyen des écoles primaires. Les élèves qui suivent avec succès le cours de raccordement sont admis sans nouvel examen en VIe.

COURS DE RACCORDEMENT 1947 : du 14 avril au 12 juillet.

AGE D'ADMISSION : 10 ans révolus en 1947.

EXAMENS D'ADMISSION : les lundi 24 (écrit) et mardi 25 mars (oral), à 8 heures, au Collège.

LES INSCRIPTIONS sont reçues au Collège (7, Avenue Béthusy, tél. 2.43.21) dès ce jour et jusqu'au jeudi 20 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

N. B. L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La Commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 15 ans — Section B : Garçons de 9 à 15 ans

1937 23 élèves — Maturité fédérale
1947 130 élèves — Raccordement au Gymnase

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale — Paul Cardinaux, directeur.

414 — **Téléphone 3 35 99**

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

396

MONTREUX, 1er mars 1947 LXXXIIIe année — N° 8

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :
Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9
Bulletin : G. WILLEMIN, Jussy.
Administration et abonnements :
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98
Chèques postaux II b 379
Responsable pour la partie des annonces : Administration du «JOURNAL DE MONTREUX»

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

80 °/o des maladies

pénètrent dans l'organisme par la bouche et le nez.
Comment faut-il barrer la route aux microbes?

Sucez une pastille **Formitrol** chaque fois que vous êtes exposé à la contagion, c'est-à-dire à l'école, au spectacle, dans la rue, dans les magasins, en un mot partout où il y a de la foule.

Les pastilles **Formitrol** aseptisent les voies respiratoires supérieures d'une façon on ne peut plus agréable et parfaite.

FORMITROL

désinfecte la bouche et la gorge

En vente dans les pharmacies

Dr A. WANDER S.A., BERNE

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves à partir de 15 ans — Section B: Garçons de 9 à 15 ans

1937 23 élèves — Maturité fédérale
1947 130 élèves — Raccordement au Gymnase

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale — Paul Cardinaux, directeur.

414 — **Téléphone 3 35 99**

MUTUELLE VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue

P. JAQUIER, inst.
Route de Signy, NYON